

Covid-19 : mortalité de la deuxième vague épidémique

Inserm-CépiDc, le 12 novembre 2020

Introduction

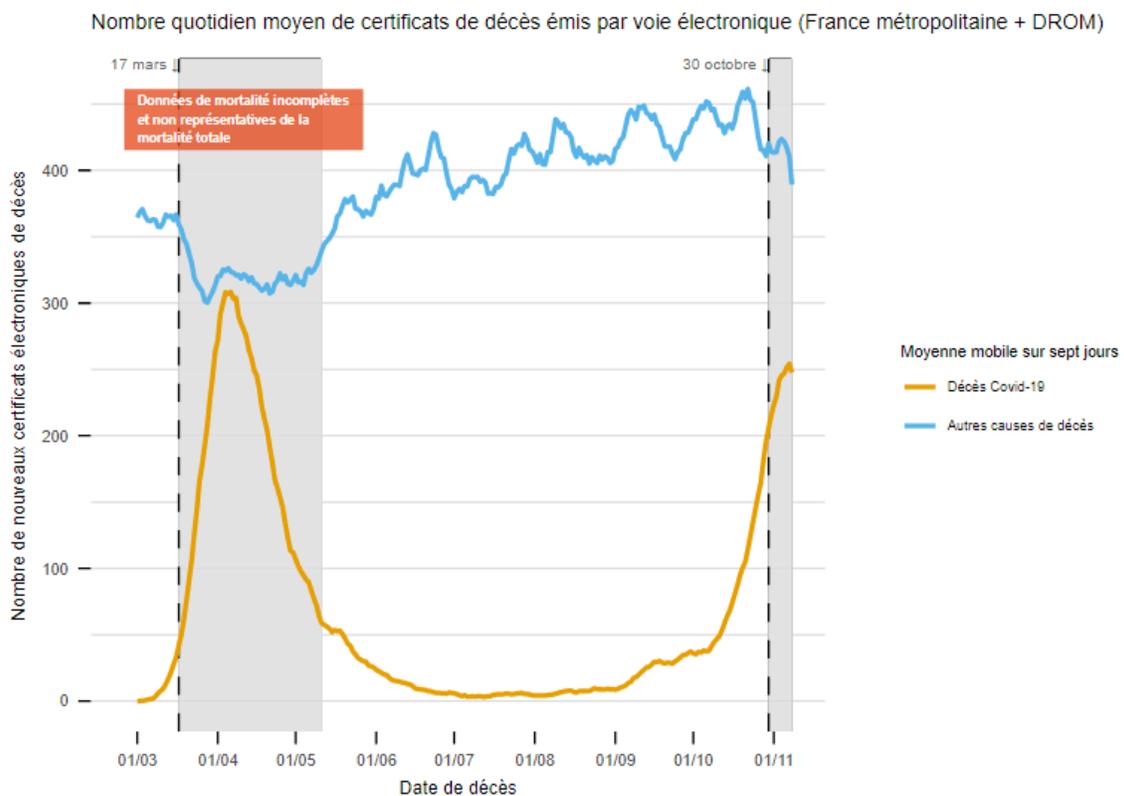
Les données du centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Inserm, issues de l'analyse des certificats de décès, permettront à terme d'établir le bilan définitif de la mortalité de la Covid-19, avec une distinction entre les décès dont la Covid-19 est la cause initiale du décès, et ceux pour lesquels la Covid-19 est une cause associée. Pour le moment, les données issues de la certification électronique (concernant environ 25% des décès), bien que partielles, permettent de présenter au grand public des visualisations claires de la sévérité de la deuxième vague épidémique du point de vue de la mortalité. Ces données sont réactualisées chaque jour et mises en ligne à l'adresse :

<https://opendata.idf.inserm.fr/cepidc/covid-19/>

La méthodologie ainsi que les autres informations nécessaires à la compréhension de ces données sont présentées sur la page <https://www.cepidc.inserm.fr/causes-medicales-de-deces/identification-automatique-des-cas-de-covid-19>

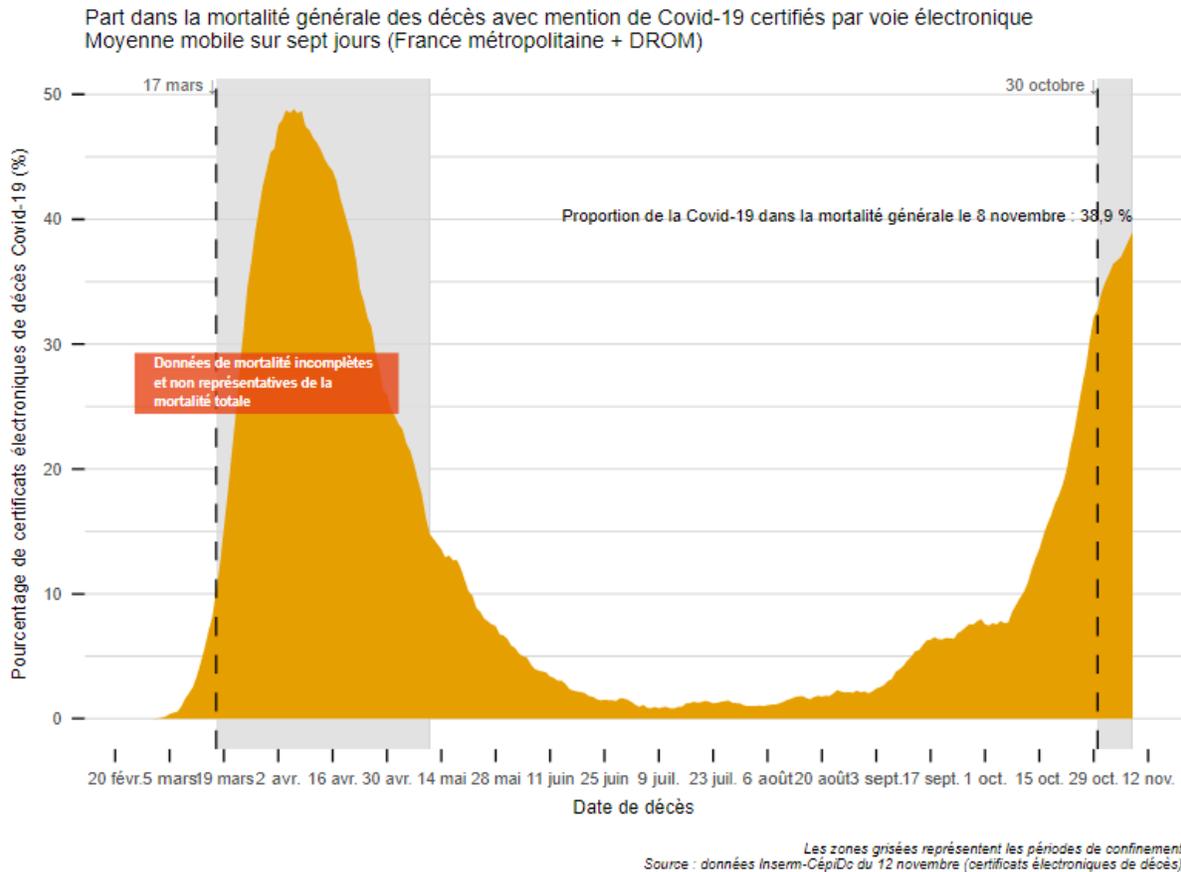
Comparaison avec les décès non associés à la Covid-19

Les données issues de la certification électronique montrent que la mortalité associée à la deuxième vague épidémique a augmenté en septembre puis s'est intensifiée en octobre.



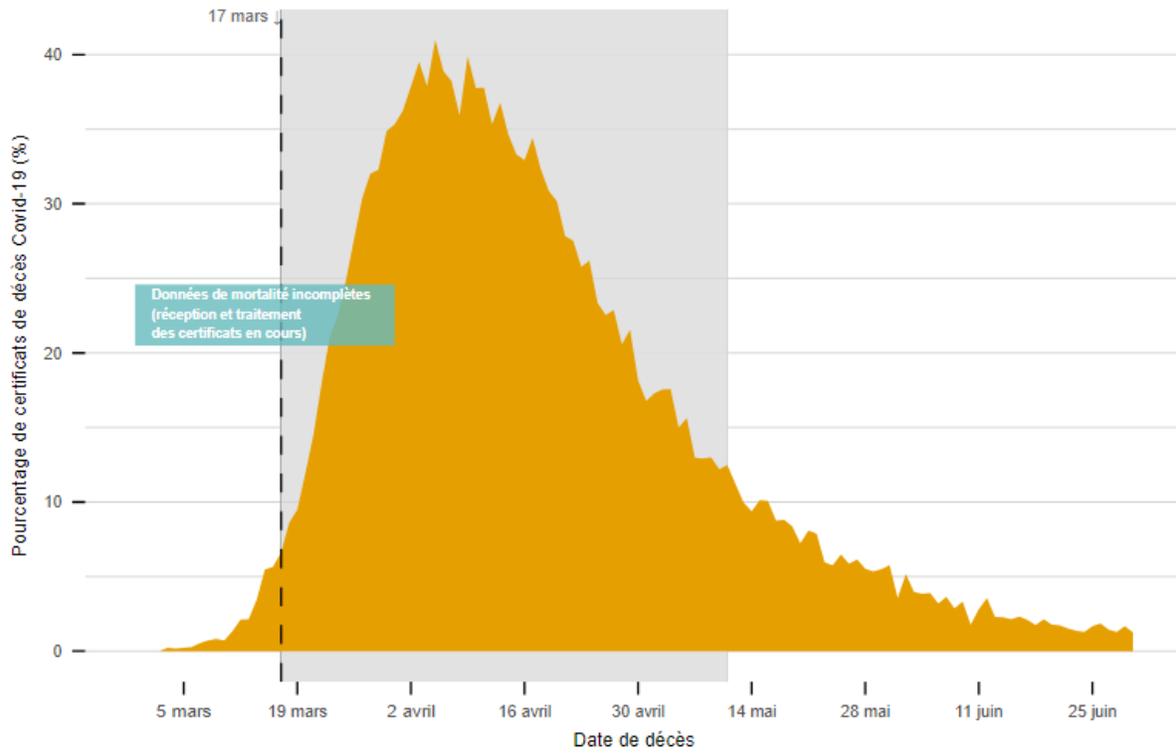
Les zones grisées représentent les périodes de confinement
Source : données Inserm-CépiDc du 12 novembre (certificats électroniques de décès)

La hausse du nombre moyen de certificats mentionnant les autres causes de décès entre mars et novembre est due à une augmentation de l'utilisation de la certification électronique, qui concerne aujourd'hui environ 25% des certificats de décès, contre 20% en mars 2020. Afin de mieux comparer les deux vagues épidémiques, il est donc préférable de présenter le rapport des effectifs de décès Covid-19 et des effectifs toutes causes de décès confondues. Cependant, un biais persiste : les décès Covid-19 sont plus susceptibles d'être certifiés électroniquement (entre autres parce qu'ils surviennent majoritairement dans les hôpitaux). La part de décès Covid-19 était donc sans doute inférieure au 50% présentés dans le graphique ci-dessous qui ne prend pas en compte les certificats au format papier.



Maintenant que 97% des certificats de décès de mars et 96% des certificats du mois d'avril ont été reçus, nous pouvons constater qu'au pic de mortalité de la deuxième vague, la part des décès Covid-19 n'était pas de 50% mais de 40% des décès totaux, ce qui est une proportion exceptionnellement élevée : la Covid-19 a sans doute été la première cause de mortalité en France lors de la première vague épidémique. L'analyse de l'ensemble des certificats pour déterminer la cause initiale de décès pour chacun d'entre eux est en cours.

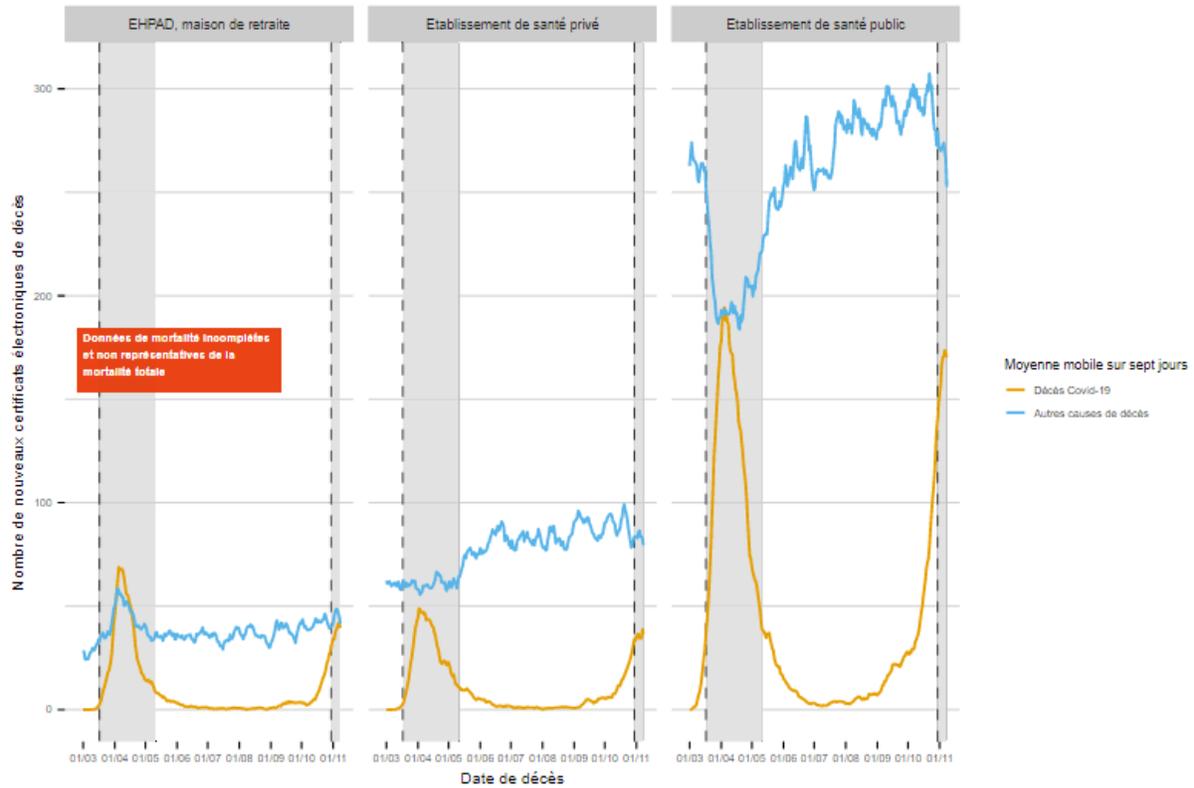
Part dans la mortalité générale des décès certifiés avec mention de Covid-19
(France métropolitaine + DROM)



La zone grisée représente une période de confinement
Source : données Insem-CépiDc du 12 novembre (certificats de décès)

Les données issues de la certification électronique permettent de constater que la seconde vague de mortalité a concerné en premier lieu les hôpitaux publics dès le début du mois de septembre, mais concerne désormais également les établissements de santé privés et les EHPAD.

Evolution du nombre quotidien moyen de décès certifiés par voie électronique par lieu institutionnel de décès (France métropolitaine + DROM)



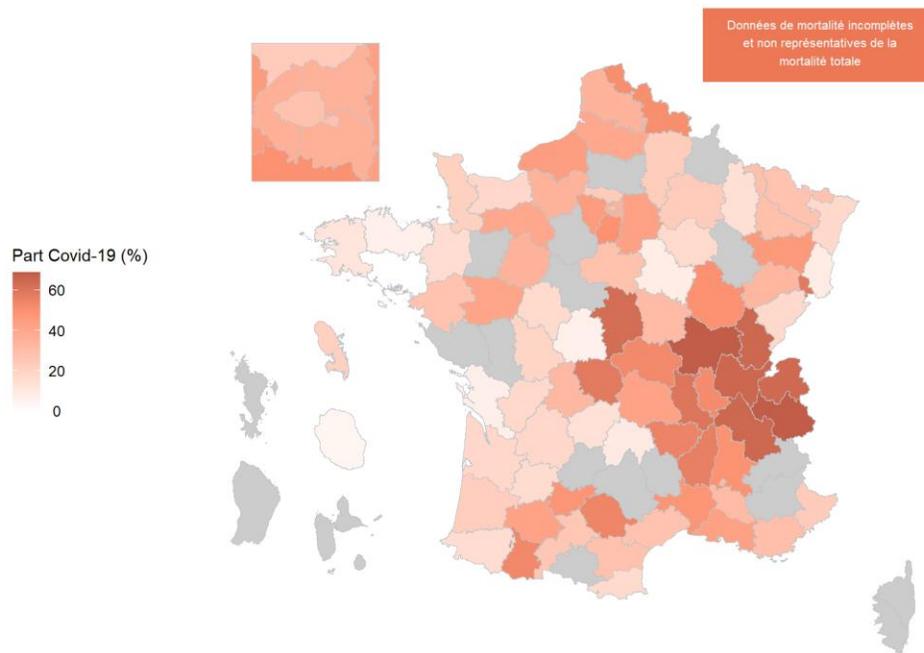
Les zones grisées représentent les périodes de confinement
Source : données Insem-CépiDc du 12 novembre (certificats électroniques de décès)

Répartition géographique

La semaine dernière, plus de la moitié des décès étaient des décès Covid-19 dans certains départements, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes, d'après les données (partielles) issues de la certification électronique.

Part du coronavirus dans la mortalité de la semaine.

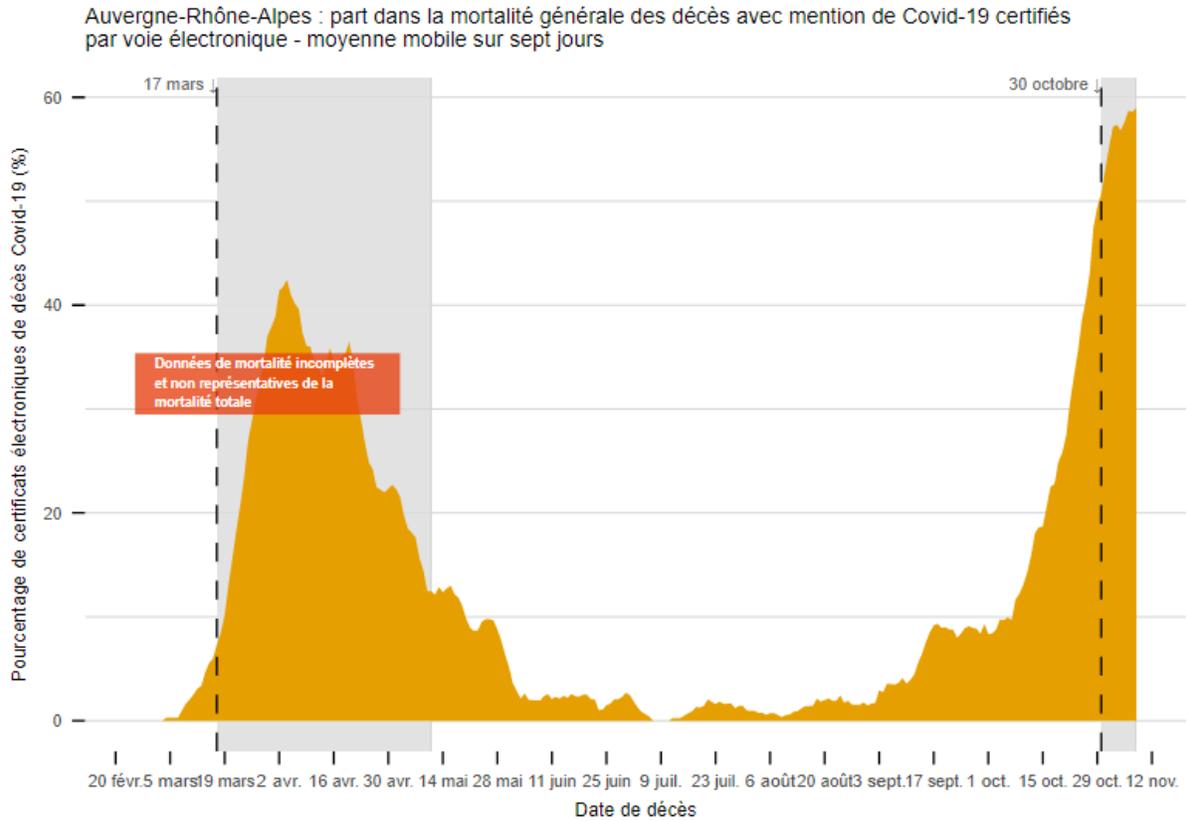
semaine 45 : du 2 au 8 novembre



Départements grisés : certification électronique trop peu utilisée

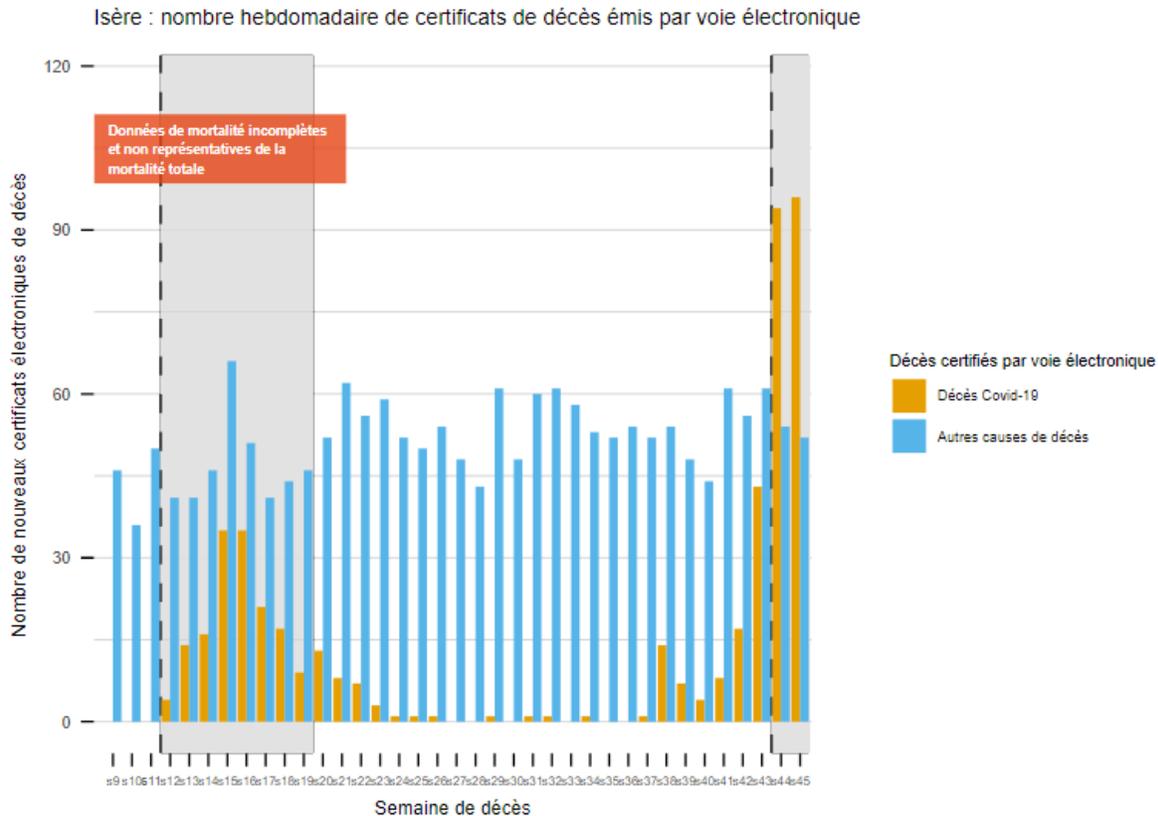
Source : données Inserm-CépiDc du 12 novembre (certificats électroniques de décès)

Le confinement actuel est entré en vigueur le 30 octobre, date à laquelle la moitié des certifiés électroniquement étaient des décès Covid-19 en Auvergne-Rhône-Alpes. Le premier confinement était entré en vigueur le 17 mars, alors que moins d'un décès sur dix était un décès Covid-19 dans cette même région d'après les données issues de la certification électronique des décès.



Les zones grisées représentent les périodes de confinement
Source : données Inserm-CépiDc du 12 novembre (certificats électroniques de décès)

Le confinement actuel est entré en vigueur à la fin de la semaine 44, au cours de laquelle plus de 90 certificats électroniques portant la mention de Covid-19 ont été émis en Isère. A titre de comparaison, le premier confinement était entré en vigueur au début de la semaine 12, semaine pour laquelle il y avait eu moins de 10 décès associés à la Covid-19 dans ce même département.



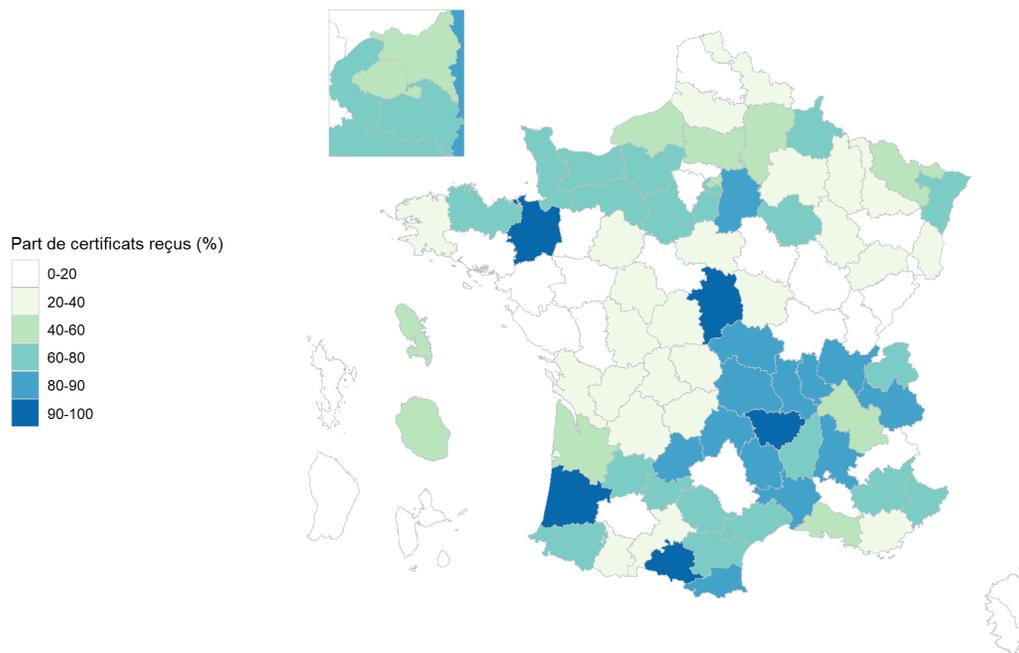
Les zones grisées représentent les périodes de confinement
 Source : données Inserm-CépiDc du 12 novembre (certificats électroniques de décès)

L'enjeu de la certification électronique

Lors de la première vague, l'analyse des données issues de la certification électronique avaient permis l'identification et la quantification des comorbidités associées à la Covid-19, présentées par Santé Publique France. Le rapport de Santé Publique France de juillet dernier, « Surveillance de la mortalité au cours de l'épidémie de COVID-19 du 2 mars au 31 mai 2020 en France », insiste sur l'urgence de généraliser l'utilisation de la certification électronique : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/rapport-synthese/surveillance-de-la-mortalite-au-cours-de-l-epidemie-de-covid-19-du-2-mars-au-31-mai-2020-en-france>

La cartographie des départements ayant déjà transmis au CépiDc les certificats de décès du mois de septembre reflète la forte hétérogénéité du déploiement de la certification électronique sur le territoire : les départements pour lesquels le CépiDc a déjà reçu presque l'intégralité des certificats sont ceux qui utilisent massivement la certification électronique.

Pourcentage de certificats de décès reçus au CépiDc
décès de septembre 2020



Source : données Inserm-CépiDc du 12 novembre (certificats de décès) et Insee (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4487988>)

Un certificat électronique de décès est reçu dans les minutes qui suivent son envoi, alors qu'un certificat de décès au format papier peut mettre plusieurs mois avant d'être intégré aux bases de données du CépiDc. L'adoption généralisée de la certification électronique permettrait une surveillance plus réactive de la mortalité et du profil des personnes décédées.